

à les imiter. Il semble que l'épée du Seigneur veuille enfin rentrer dans le fourreau et s'y reposer, après avoir moissonné, depuis près de vingt-quatre ans, tant de milliers de créatures.

Jer. 47. 6.

Ce n'est donc pas inutilement, Nos très chers Frères, que vous avez prié, que vous avez jeûné, que vous avez mêlé vos gémissements à ceux de tant d'âmes justes que Dieu s'est réservées sur la terre et qui n'ont pas encore fléchi le genou devant Baal.

S. Reg. 19, 18.

Cependant, au milieu de ces motifs de consolation, il existe (nous ne saurions le dissimuler) des circonstances propres à nous faire sentir le besoin que nous avons de prier, de gémir et de jeûner encore. La mère-patrie a sous les yeux l'affligeant spectacle d'un Souverain chéri, atteint d'une infirmité qui ne laisse presque plus d'espoir qu'il puisse jamais reprendre ses fonctions Royales; nos forces de terre et de mer, quoique assez heureuses dans leurs entreprises pour soutenir toute leur ardeur et tout leur patriotisme, sont, néanmoins, toujours en haleine, toujours exposées aux vicissitudes de la guerre et aux inconveniens inséparables d'un service pénible et sans relâche.

Le pays même que vous habitez, Nos très chers Frères, vous offre, en ce moment, des sujets d'affliction. Beaucoup de nos frères sont dans la détresse. Des paroisses presque entières souffrent de la faim depuis plusieurs mois et aspirent à la belle saison pour aller chercher dans les eaux ou dans les bois une subsistance que la terre leur a refusée à la dernière moisson. Des fièvres malignes se sont dernièrement manifestées et ont porté la désolation et la mortalité dans un grand nombre de familles.

Enfin, quelque brillans qu'aient été nos succès militaires dans la campagne de l'année dernière, les grands préparatifs que fait l'ennemi pour l'invasion du Haut-Canada, nous avertissent qu'aux ressources humaines que nous avons pour notre défense, il faut encore ajouter le secours du Dieu des armées; qu'il faut par de ferventes prières implorer sa miséricorde sur cette portion de son Eglise et demander, en union avec les Saints Patrons du Diocèse, que, par les mérites de Jesus-Christ Notre Seigneur, il éloigne de dessus nous, non seulement les maux qui nous affligent présentement, mais d'autres encore plus considérables qu'il nous prépare peut-être, que nous ne prévoyons pas, et qui ne seroient que la juste punition de nos infidélités journalières.

A CES CAUSES, le S. Nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit.

1°. Le vendredi, vingt-huitième jour du mois de Mai prochain, sera pour tous nos fidèles diocésains du Bas-Canada un jour de mortification, de prière, de pénitence et d'humiliation. Nous espérons que les âmes ferventes n'hésiteront à y ajouter le jeûne,

2°. Il sera célébré le même jour dans toutes les églises paroissiales qui ont des Curés résidens, une Messe Solemnelle *Pro quâcumque necessitate*,